Syndicat de
l'enseignement des Deux Rives
8381, avenue Sous-le-Vent
Lévis (Québec) G6X 1K7

Lévis, le 5 février 2020

Monsieur Jérôme Demers
Président du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs
1860, 1re Rue
Lévis (Québec) G6W 5M6

**Objet : <u>Réaction à la position présentée par M. Jérôme Demers, président de la CSDN sur le Projet de loi 40 sur la réforme des commissions scolaires</u>**

Monsieur Demers,

Ce printemps, nos instances syndicales et nos membres ont été surpris de voir avec quelles rapidité et déférence la Commission scolaire des Navigateurs s'était conformée à la directive du ministre de l'Éducation sur l'implantation des récréations de 20 minutes. Il était questionnant, dans un contexte où toutes les autres commissions scolaires au Québec résistaient, de voir qu'une structure menacée de disparition se plie avec une telle célérité et un tel enthousiasme à la directive du ministre. La mise en place de celle-ci s'est faite tellement rapidement que les consultations prévues à l'entente locale pouvaient difficilement être réalisées dans un délai raisonnable. Nous ne nous opposons pas à ce que les élèves bougent, bien au contraire, mais force est de constater que le processus d'implantation s'est fait avec beaucoup d'irritants et peu d'écoute. Bien qu'un comité ait ensuite été mis en place et qu'il vous serait légalement possible de revenir au statu quo tout en respectant les directives ministérielles, nous comprenons aujourd'hui que la priorité n'est pas d'entendre le personnel, mais de plaire au ministre en tentant de se dissocier des autres commissions scolaires. Ce qui vient appuyer cette conclusion, c'est que le soir même de notre présentation sur le dossier des récréations le 25 juin, le conseil des commissaires annonçait que la CSDN se désaffiliait de la Fédération des commissions scolaires.

À l'automne, lorsque le ministre a finalement présenté le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire, il nous est apparu évident que votre démarche de désaffiliation portait fruit, puisque rares sont les commissions scolaires qui ont pu se

faire entendre en commission parlementaire, comme vous avez pu le faire le 5 novembre 2019. C'est d'ailleurs l'article paru le 14 novembre 2019 dans le journal *Le Peuple de Lévis* qui nous a permis d'apprendre que vous aviez pris parole en commission parlementaire. Nous aurions aimé baser notre réponse sur le mémoire que vous y avez déposé, mais bien que vous déclariez dans *Le Peuple de Lévis* vouloir inverser la pyramide décisionnelle et nous impliquer plus dans le processus de décision, vous n'avez jamais jugé nécessaire de nous en faire parvenir une copie, encore moins de nous consulter avant ou pendant sa rédaction.

En prenant connaissance de votre présentation en commission parlementaire et de vos déclarations publiées dans les journaux, nous sommes à même de comprendre que vous n'avez pris position que sur une partie du projet de loi 40 proposé par le ministre. Vous semblez ne pas juger nécessaire de commenter que le ministre s'arroge de larges pouvoirs et diminue grandement l'autonomie des enseignantes et enseignants. Vous allez dans la même direction que le ministre afin de couper de moitié notre présence sur les conseils d'établissement et suggérez une place minoritaire sur le conseil d'administration, place qu'il faudrait se partager entre catégories d'employés selon un concept confus d'assemblée générale du personnel. Quand vous affirmez que vous voulez que « chaque organe décisionnel ait une bonne représentation équitable et partagée entre tous les acteurs »', nous comprenons que notre rôle comme acteur n'est que figuratif. Mais ce qui nous questionne le plus dans votre démarche, c'est que le seul point sur lequel vous êtes en désaccord avec le ministre porte sur la constitution du conseil d'administration. Là où il propose des membres égaux en pouvoir et sans rémunération, vous proposez un poste avec salaire et un vote prépondérant, accompagné de tâches de représentation. Un poste de président, tout comme le vôtre. Et pas un poste électif cette fois, mais un poste que vous voudriez nommé par le ministère.

En résumé, vous appliquez rapidement ce que le ministre dicte pour les récréations malgré toute la grogne et tous les inconvénients majeurs soulevés. Vous vous dissociez de la structure que le ministre veut abolir en prenant bien soin d'affirmer votre volonté profonde de collaborer avec ledit ministre alors que la majorité des acteurs du système s'oppose. Vous déposez un mémoire pour officialiser à quel point vous êtes en accord avec lui et vous en profitez, maintenant que vous avez toute son attention, pour proposer de conserver votre fonction avec tous les avantages qu'elle implique. Nous portons à votre attention qu'en agissant de la sorte, en apparence, votre positionnement pourrait sembler contraire aux règles de saine gouvernance édictées dans le document 1.1 du Recueil de gestion de la CSDN, soit le règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire.

Par la présente, nous concluons en soulignant que depuis la création de l'actuelle Commission scolaire des Navigateurs il y a 21 ans, jamais le conseil des commissaires n'a démontré si peu de considération pour le personnel enseignant. Depuis votre élection, pas une fois nos propos n'ont eu un écho positif, aucune de nos interventions n'a porté fruit. Ce constat est particulièrement navrant dans un contexte où tous les employeurs s'appliquent à développer des stratégies innovantes en matière d'attraction et de rétention du personnel. Par vos décisions récentes, vous contribuez à démobiliser les enseignantes et enseignants. À cet égard, il est regrettable que vous n'ayez pas pris acte des conclusions accablantes de l'analyse de l'indice du bonheur lié au travail que nous avons fait produire par la firme Léger.

Veuillez recevoir, Monsieur Demers, nos salutations distinguées.

ÉRIC COUTURE
Vice-président
Secteur des Navigateurs

c.c. Mme Esther Lemieux, directrice générale
Conseil des commissaires